CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN.

Aucun abonnement ne sera reçu, à moins que les annonces ne soient payées, et à moins que quelqu'un ne suspende son abonnement, n'en ait fait demandre, son intention par écrit au BUREAU de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

A LOUER.

La belle maison connue sous le nom de **HOTEL DU LAC** située à l'embouchure du Bayou St-Jean, sur le site élevé de l'ancien port, incontestablement la situation la plus agréable des bords du lac. Les améliorations récentes des routes des côtés du Bayou donnent l'assurance que les améliorations ne seront pas interrompues.

Le mobilier peut être pris à une raisonnable évaluation et les conditions seront libérales.

Pour une personne active et industrieuse il s'offre rarement d'aussi belle occasion d'employer son capital. On peut prendre possession de suite. Pour plus de renseignement, s'adresser à

B. BOOTH & Co.

A LOUER.

Le beau **MAGASIN** à 3 étages que MM. Garlie & Guillot viennent de bâtir dans la rue Jefferson, à côté de celui de M. Hermann; s'adresser à M. DELPUECH, pharmacien, rue de Chartres, presqu'en face de la rue Jefferson. 17 mai—3.

A LOUER.

Pour entrer de suite en possession, une **MAISON** en briques à deux étages, rue Foucher, entre Julie et St. Joseph, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
7 mai rue de la Nouvelle-Levée. No. 15.

A LOUER.—Le premier étage de la Maison No. 54, rue Toulouse. Aussi, la Maison à étage No. 85, située dans la même rue. Pour plus amples renseignements, s'adresser au No. 11, rue St. Louis.
7 mai

LE soussigné offre à vendre la cargaison du navire Dublin-Packet, de Marseille, consistant en
100 barriques Vin des marques Bergasse, Ponset et Belfort ;
150 barils Vin imitation Madère;
500 caisse Vin Muscat;
50 barils Vinaigre;
100 caisses Raon-bleu vif;
833 barils Eau-de-vie de Catalogne de 30 degrés;
[illegible] caisses *Liqueurs superfines*;
50 " Absinthe de Neufchâtel;
100 " *Eau-de-fleurs d'orangers*;
[illegible] paniers huile d'Olive, marque Plagnol;
150 caisses Salaisons assorties;
75 balles amandes;
[illegible] barres Fruits cristalisés;
[illegible] barre Nougat;
[illegible] caisses fromages d'Hollande;
[illegible] " Prunean de 50 pobans chacune;
[illegible] barres Saucissons;
200 " Amandes douces cassées;
100 " do. amères do.
[illegible] " Noix;
[illegible] " Noisettes;
[illegible] balles graines pour oiseaux;
[illegible] caisses Eau-de-vie;
[illegible] milles Bouchons;
[illegible] paniers Bouteilles vides;
[illegible] barres vides;
40 chaînes d'Ail;
Le tout ayant droit au drawback.

F. H. PETITPAIN,
9 mai encoignure Chartres et Toulouse.

ARTICLES POUR FAIRE LES CREMES A LA GLACE.

NAU de fleur d'orange, d'une qualité supérieure, Vanille fine, Essence de citron, très-fraîche, Essence de thé, d'Angleterre très fine, Essence de Roses, Carthès foncé, pour colorer.

E. EVEN.
jun

A VENDRE.—La pirogue MARIA, de dix tonneaux 92 pouces, avec ses agrès et apparaux généralement en bon état, et une cuisine en fer ; cette embarcation est très commode pour le cabotage du fleuve. Pour les conditions, s'adresser à

2 mai BLANC & BRUGIER.

LES soussignés viennent de recevoir des Natchitoches 88 caisses de TABAC, en carottes de premier choix, chaque caisse contient 6 carottes de 10 livres, ou 12 carottes de 5 livres. Ils vendront ce parti de tabac en totalité ou par casse, aux consommateurs.

24 avril DU BERTRAND & LEGENDRE.

EN débarquement du navire Jeune Gabrielle, de Bordeaux, et à vendre par P. Lafaye, à son magasin, rue Royale, No. 147, et chez MM. Dufour et Desbois, vis-à-vis le café de la Bourse, rue de Chartres.

Vins rouge en barriques Ste. Emilion, Canon Pomérol et Médoc des années 1822, 1825, 1827 et 1831; et d'importations antérieures, vins en caisse rouge, des mêmes crus et même année—ainsi que des vins blancs doux de Bergerac, 1819; et de Grave Barsac 1825, Muscat, &c., le tous à des prix modérés—également quelques milliers de sangsues de Hongrie 1er. choix.

17 mai P. LAFAYE.

UN français, âgé de 36 ans, qui a passé quinze ans dans les affaires à Paris, et tout récemment trois ans à New-York, désire trouver un emploi dans quelque maison de commerce soit ici soit même au Mexique. Il est capable de diriger une bonne correspondance française, ou tout autre partie commerciale d'un comptoir. Il lit facilement l'anglais et peut le parler et l'écrire au besoin. Il donnera les renseignemens les plus satisfaisants auprès des premières maisons de cette ville.

Adresser quelques mots à P. M. au bureau de la Poste, boîte No. 8. 9 mai—1m.

$10 DE RECOMPENSE.

POUR quiconque arrêtera et conduira à la geôle, une mulâtresse appartenant à M. B. Coquet, nommée **CAROLINE**, âgée de 16 ans, bien connue en ville pour être coiffeuse,) elle est bien faite, elle parle le français et l'anglais, on dit l'avoir vu au fauxbourg d'en haut où elle se fait passer pour libre, (sous le nom de Mlle. Caroline la coiffeuse.

Tous les capitaines de navires et de bateaux à vapeur, sont prévenus de ne pas la recevoir à bord sous les peines de la loi. 19 av—1m.

SANGSUES A VENDRE, à la pharmacie de F. ORIOL & Co.
13 avril encoignure des rues Condé et Dumaine

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MME. FESSARD accoucheuse de Paris, a l'honneur de prévenir les dames qui voudront bien lui accorder leur confiance que sa demeure est maintenant rue St. Anne, No. 122, entre Bourbon et Dauphine. 24 av

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS.

LE soussigné vient de recevoir de Philadelphie quelques centaines de paires de bottes, souliers et brodequins qui seront vendues à 25 pour 100 meilleur marché qu'on ne peut les trouver dans aucun magasin de cette ville, par douzaines ou paires. Les acheteurs sont engagés à se rendre au magasin du soussigné.

J. C. AYERS,
Rue de la vieille Levée, No. 40, près des Magasins bleus. 9 mai.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.—Les soussignés, agents de la scie-à-vapeur à Pearlington, se chargeront de toutes les commandes qu'on leur fera pour des planches de cypre, qu'ils délivreront, soit sur le bassin ou sur le chemin à coulisses, avec promptitude et à aussi bon compte qu'on pourrait les obtenir en ville ou dans les environs.

TOURNE & BECKWITH,
7 mai Nouvelle Levee, No 15

A VENDRE pour cause de départ.—2 caisses ginghams; 1 caisse coûtil gris; 1 caisse serrures damassées; 1 caisse fleurs artificielles; 1 caisse soie à coudre; 1 caisse chemises et mouchoirs de batiste; 1 caisse chemises de toile; 1 caisse shalls et fichus hernanis, 1 caisse serrures; 2 boucauts fil à voile; traits à l'eau-de-vie; Champagne, s'adresser chez MM. Th. Nicolet et Co. ou au magasin, rue Toulouse, No. 51. 7 mai.

TRAITES sur New-York et Paris, à vendre par
4 juin TH. NICOLET & Co.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Créole, les marchandises suivantes, des meilleures manufactures du nord, savoir :

Bottines pour dames, en peau et en prunelle, brodequins en peau, de daim tané, souliers et escarpins très fins à boucles, en peau de veau, qu'il vendra à des prix modérés.

J. G. ARRAIZA,
22 av rue Gondé et Dumaine.

LIVRES NOUVEAUX.

REçus par le navire Warsaw, du Hâvre, et à vendre par les soussignés :

Mémoire sur la captivité de la duchesse de Berry, par Châteaubriand ; la Tour de Monthlery, par J. Viennet ; L'Anneau de Esther ; Calomnie, par Hypolite Bonnelier ; Marie Touchet, par M. J. Lesguillon ; Samuel, roman sérieux par M. Paul de Musset ; le Siège d'Anvers, ou Amours, Guerre et Folie ; Un de plus, roman à la mode, par un vaudevilliste ; Contes d'une vieille fille à ses neveux ; Un Clair de Lune, rêverie par M. Gustave Albitte ; le Livre des Conteurs ; le Corridor du puits de l'Hermite ; Contes de Ste.-Pélagie, par Chaupart & Gumot ; les Ecorcheurs ou l'Usurpation et la Peste, par M. le vicomte d'Arlincourt ; Daniel le Judaïre, ou les Contes de l'Attelier ; suite ; Une Femme de Théâtre, par J. B. May ; quatre nouvelles et dernières de Béranger ; Contes nouveaux par V. Jules Janin.

E. JOHNS & Co.
rue de Chartres, No 113
13 juin

VENTES PAR LE MARSHAL.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi, 24 juin, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, un cheval gris, un dray et les harnois, saisis dans l'affaire ci-dessus.

24 juin L. DAUNOY, marshal.

Madeline J. McDowall contre Mooney.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi, 24 juin, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, un cheval gris, un dray et les harnois, saisis dans l'affaire ci-dessus.

24 juin L. DAUNOY, marshal

Ferdinand Darcy vs. Mme. Ve. Paris.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente vendredi, 12 juillet prochain, à midi, au café de Hewlett, une maison située rue Ste. Anne, entre Bourbon et Remparts, mesurant 30 pieds de face sur 120 de profondeur plus ou moins, saisie dans la demande ci-dessus.

13 juin L. DAUNOY, marshal.

Wm. Levy contre G. Train.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi, 21 juin, à 5 heures, au Principal, un bois de lit, un coffre et son contenu, une table, des ustensiles de cuisine, chaises, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.

12 juin L. DAUNOY, marshal.

R H Brunet & Co. vs. Peter Moll.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. Wm Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 2 juillet, à midi, à la Bourse, un Lot de Terre situé dans la rue Hunter, entre celles de Tchoup toulas et de la Nouvelle Levée, faubourg Lacourse, ayant 83 pieds de face sur 40, plus ou moins, de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent.

1er juin L. DAUNOY, marshal

T. LANAVIT encoignure des rues Bourbon et Douane, offre à vendre les articles suivants, arrivant de Marseille et Bordeaux :

Nougat blanc en boîtes de fer blanc ;
Fruits cristalisés en boîtes, Saucissons secs,
Anisette superfine en paniers ;
Vieux cognac de qualité supérieure ;
Guignolet d'Angers en paniers ;
Liqueurs assorties ;
Vins en caisse de divers crus, tels que Chateau Laffitte, Haut Brion, Larose et vin blanc de Sauterne.

Egalement en magasins.

Quelques caisses de Vin supérieur de Porto;
Fruits confits de la Havane;
Essence de vinaigre pour les maladies épidémiques;
Sirops de toute espèce ;
Cerises et fruits à l'eau-de vie;
Kirchwaser, Absynthe de Suisse;
Moutarde anglaise et française;
Sardines et conserve de Colin, et toutes sortes de provisions pour navires et ménages;
9 quarts de pipes de vieux Vin de Madeire de 1ère. qualité;
2 pipes de Genièvre de Hollande ; le tout directement importé et à vendre par T. LANAVIT,
15 juin encoignure Bourbon & Douane.

ETAT DE LA LOUISIANE—*Paroisse de Plaquemine*—Cour des Preuves.—Attendu que Charles De Blanc, de la ville de la Nouvelle-Orléans, a pétitionné la cour à l'effet d'être nommé administrateur des successions de Nicolas Reggio et dame Caroline Forde, son épouse, tous deux décédés.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours de cette date, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

13 juin G. LEONARD, juge.

A VENDRE A LAMIABLE.

UNE HABITATION de 8 arpens de face, située en la paroisse d'Iberville, rive droit du fleuve, borné dans sa partie supérieure par la bayou Gozela, et dans sa partie inférieure par Mr. Julien Cammaux, ayant, avec la double concession, une superficie d'à peu près 900 arpents susceptibles d'être mis en culture. Il y a sur cette habitation, deux maisons logeables; deux magasins de 44 pieds sur 46, édifices sur dez en briques, entourés en planches, couverts en bardeaux et peinturés, et divisées en dix appartemens, dont l'un contient un moulin à gru patente : six cabanes à nègres, doubles, bâties sur soles avec cheminées en briques, entourées en planches, couverts en bardeaux et peinturées : Une sucrerie se composant d'un moulin de 46 pieds sur 36 de large; avec machine à vapeur du premier ordre, à laquelle est adaptée un moulin à gru. La sucrerie, proprement dite, est de 72 pieds sur 36 de large; il s'y trouve un équipage neuf; elle est calculée pour en contenir un autre; deux purgeries chacune de 50 pieds de long sur 36, le tout en briques.—Tous les édifices aux mentionnés à l'exception des deux maisons, ont été bâtis l'année dernière.

La récolte est de 130 arpents de cannes, et la plantation de maïs est suffisante pour les besoins de l'habitation.

2°. VINGT ESCLAVES de prix, qui seront vendus ensembles avec l'habitation, et dont suivent les noms et qualités :

Barney, âgé de 24 ans, bon scieur de long, excellent pioche, pelle et hâche.
Washington, âgé de 20 ans, bon charretier, laboureur, excellente pioche, pelle et hâche.
Jerry, âgé de 19 ans, bon charretier, excellente pioche et hâche.
Nelson, de 24 ans, bon pioche, pelle et hâche, et un peu cuisinier
Williams, de 25 ans, bonne pioche et bonne hâche.
Henry, de 25 ans, charretier, laboureur, bonne pioche, pelle et hâche.
Reuben, de 24 ans, scieur de long, charretier, bonne pioche et bonne hâche.
Jerry, de 23 ans, laboureur, pioche, biecheur, briquetier et entendu à la machine à vapeur.
Stephen, de 20 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.
Emanuel, de 19 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.
Guild, de 26 ans, briquetier, bonne pioche et hâche.
David, de 23 ans, bonne pioche, pelle et hâche.
Alexander, de 24 ans, do. do. do.
Hy Copper, de 27 ans, charretier, et do. do. do.
Williams, de 24 ans, do. do. do. do.
Samuel, de 27 ans, do. do. do.
Bozile, de 20 ans, charretier, laboureur, et do. do. do.
Davis, de 18 ans, pioucheur, bucheron et bonne pelle.
Jerry, de 20 ans, do. do. do.
Daniel, de 24 ans, scieur de long, piocheur, et bûcheron.

Pour les conditions et autres informations s'adresser sur les lieux, ou à MM. Thé. Segond et Elisé Rillieux, à la Nouvelle Orléans.

Si l'habitation et les esclaves ne sont pas vendus à l'amiable d'ici au 25 mai courant, les esclaves seront le dit 25 mai, offerts en vente publique, à la Bourse de Hewlett, et à l'heure de midi, par Messrs. Tricou et Canonge, encanteurs, aux conditions suivantes :

Un an de crédit, en billets payables au domicile de la Banque de la Louisiane en cette ville, endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 mai

SUCRE BLANC de la Havane, à un escalin la livre ;
Beau et bon Café, à un escalin la livre ;
Eeau et bon Thé, à une piastre la livre ;
Bon Vin à 4 escalins le gallon, Rum imitation Jamaique à 4 escalins le gallon ; on ne vend pas moins de 2 gallons à la fois ;
Liqueurs de la Martinique, vieux vins pour les malades; Champagne, Grave, Front gian, &c.
Plomb, poudre, fusils de chasse, balles, pistolets, canons, vieille eau-de-cologne, clinquaillerie de tout genre et véritable remède de Le Roy, tant liquide qu'en pilules, au magasin d'ANT. MICHOUD,
24 mai encoignure Levée et Ursulines.

SAMUEL RISK, *Fondeur et Tourneur* en cuivre, plombier et machiniste, rue du Maine, No. 32, a l'honneur d'informer le public, qu'il est prêt à exécuter toutes commandes dans son état avec promptitude et netteté, fontes en cuivre de toutes formes, travaux de machines à feu, pompes de toutes grandeurs et de toutes formes, avec des valves patentées, exécutés d'après les derniers modèles, doubles écrous, appareils de fontaines, de bains et d'eau de soda, montures de pupitres, livres et comptoirs, plaques de portes, baguettes de rideaux et escalier—répare aussi les chandeliers et lampes et généralement nettoie et bronze tous ces a ticles à des prix modérés. 4 mai—6m.

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINEE.

Rue Bienville No. 59.

LES sousignés reçoivent des manufactures de New York et tiendront constamment en vente un assortiment générale de montures de cheminée en marbre d'un travail superieur et des modèles les plus nouveaux, des meilleurs marbres égptiens, Italiens, Irlandais et Américains. Aussi des monument, tombes et pierres tumulaires, des seuils et linteaux moulés simples; des façades de marbres, des pierres de foyers et de limites; du platre de Paris ; du ciment hydraulique et Romain ; avec un assortiment superbe de grilles montés en bronze et simples, sur les patrons les plus nouveaux et les plus à comode, avec des trumeaux et garde-feux; le tout a des prix très modérés. Ils ont des ouvriers du premier ordre pour écrire les inscriptions et fixer les ouvrages ci-dessus.

JAMES KAIN,
JOHN STROUD
De l'ancienne raison de société François & James Kain.
23 janv

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistar des Testamens.*—Vendredi, 28 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu W. Adams, un nègre nommé Willis, âgé d'environ 30 ans, charretier et nègre de journée, ayant été une fois convaincu de vol.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,
28 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 18 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de Dorothée Chabert, décédée épouse de Bernard Cabinet, une petite mulâtresse nommée Elvira, âgée d'environ onze ans. Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la cour,
15 mai W. F. C. DUPLESSIS Rég.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régistar des Testamens.—Jeudi, 23 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Isaac Baldwin, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un demi-terrain formant l'encoignure ouest des rues du Canal et Carondelet, mesurant environ 30 pieds de face à la rue du Canal, sur environ 122 pieds 3 pouces de profondeur et donné à la rue Carondelet, ensemble les améliorations et matériaux qui s'y trouvent ; la dite propriété vendue sujette à un contrat pour bâtir une maison, fait par le défunt et M. Twogood, l'acquéreur prenant le dit contrat comme partie de la vente, comme s'il avait été fait originairement par l'entrepreneur et lui, dit acquéreur, de manière à ce que la succession du dit défunt ne soit pas tenue de payer au dit Twogood aucunes charges, dépenses ou dommages résultant du dit contrat, soit pour ouvrage fait, matériaux fournis, ou autrement. On pourra voir le plan de la bâtisse et s'instruire de la nature du contrat en s'adressant à l'entrepreneur M. Twogord.

Conditions de la vente: La susdite propriété payable à un crédit d'un, deux et trois ans, à dater du 9 mars passé, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Par ordre de la cour,
21 mai W. F. C. DUPLESSIS Rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister de Testamens.*—Mardi 25 juin 1833, il sera vendu au cid vant domicile de feue veuve Merlet, faubourg Marigny, au coin des rues d'Espagne et Casa-Calvo, les effets mobiliers appartenant à la succession de la défunte.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,
P. L. B. DUPLESSIS,
3 juin dép. rég. des test.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 20 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Burbank, les esclaves et propriétés foncières ci-après décrites, savoir :

ESCLAVES :

1°. **JACK**, mulâtre âgé de 19 ans, peintre ; 2°. Jacob, nègre âgé de 20 ans, peintre ; 3°. Samuel, nègre âgé de 25 ans, peintre ; 4°. Ben, nègre âgé de 15 ans, peintre ; 5°. Fanny, négresse âgée de 23 ans, et ses deux enfants, Charles de 7 ans et Jacob de 5 mois ; 6°. Judy, négresse de 17 ans, domestique de maison, cuisinière et blanchisseuse et son enfant Liddy de 6 mois ; 7°. Bella, mulâtresse âgée d'environ 65 ans.

PROPRIETES FONCIERES.

1°. Un **TERRAIN** situé dans la rue du Bassin, entre les rues Bienville et Conti, mesurant 60 pieds de face du côté N. O. de la rue du Bassin, et ayant une profondeur qui s'étend jusqu'à la rue Franklin, ensemble les hangards, entourages et autres dépendances qui s'y trouvent.

2°. Trois Terrains situés dans le faubourg Marigny, désignés sous les Nos. 5, 6 et 11 de l'Ilet No. 96.

Conditions de la vente : Les esclaves et les propriétés foncières, payables à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés chez C. Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs. 18 mai.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 27 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu John C. Wallace, un esclave nommé Douglass.

Conditions de la vente : six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.
24 mai W. F. C. DUPLESSIS, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 2 juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Walter Williams, les deux esclaves ci après décrits, savoir :

Un nègre nommé **ABRAHAM**, âge d'environ 28 ans, et une négresse nommée **VINEY**, âgée d'environ 28 ans.

Conditions de la vente :—Six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,
30 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testaments—Vendredi, 5 juillet 1833 ; j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Jackson, une négresse nommée Polly, âgée d'environ 21 ans.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
3 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testaments*—Vendredi, 5 juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, une mulâtresse nommée Eliza, âgée d'environ 25 ans, appartenant à la succession de feu Thomas C. Dawson.

Conditions de la vente—6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
3 juin W. F. C. DUPLESSIS, régister.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens*—Jeudi 20 juin 1833, à 5 heures de l'après midi, il sera vendu à mon bureau, une pendule, 46 vieilles montres et quelques vieux bijoux appartenant à la succession de feu Joseph Oudin.

Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la cour,
7 juin W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens*—Mardi, 9 juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Philippe Sterlin, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un morceau de terre, situé dans la paroisse de Jefferson, faubourg Plaisance, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, près de la ville de la Nouvelle-Orléans et ayant une superficie d'environ 10 arpents, conformément à un plan fait par L. Bringier, arpenteur général, le 11 avril 1827, et déposé en l'étude de C. Pollock, not. pub.

Conditions de la vente : Un quart comptant, et le reste en trois termes égaux de 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,
7 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens*—Mardi, 25 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Dame Marguerite Landreaux, décédée veuve du sieur Julien Vienne, la propriété ci-après décrit, savoir :

Un **LOT DE TERRE** situé au bayou St. Jean, de forme irrégulière, ouvrant sur la profondeur, mesurant 2 arpents 22 pieds face au bayou, sur 10 arpents 14 toisés de profondeur, bornée par les propriétés de Jarreau, et des héritiers d'Hébécourt, Alpuente et Macarty, et ayant à peu près une superfine de 34 arpents, ensemble deux maisons de maître, existant sur le dit lot de terre, l'une haute et l'autre basse, cuisine hangard &c.

Conditions de la vente : 1, 2, 3, 4 et 5 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale ; et divisés par coupons, ainsi qu'il conviendra à l'administrateur de la susdite succession.

Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé par Félix de Armas, not. public, aux frais de l'acquéreur. 20 mai

COUR DES PREUVES—*Vente par le régister des Testamens*—Lundi, 1er. juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Suzette Castanedo f. c. l. la propriété foncière et l'esclave ci-après décrite, savoir :

Un terrain situé en cette ville, rue Dauphine, entre les rues de l'Hôpital et des Ursulines, No. 842, ayant trente pieds de face à la rue Dauphine, sur soixante de profondeur, ensemble la maison briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de quatre chambres et galerie, et autres dépendances.

Une esclave orpheline, nommée Euprasie de 15 mois.

Conditions : l'esclave comptant, et le terrain, ensemble les bâtisses, un tiers comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,
31 mai W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régistes des Testamens.—Mardi, 25 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Marie Françoise Le Vilet, et de la communauté qui existait entre elle et son époux Patrice Albrier, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un Terrain situé au faubourg Marigny, rue Cassealvo, entre les rues Mandeville et d'Espagne, mesurant 35 pieds de face à la rue Cassealvo, sur 120 pieds de profondeur ; sur lequel se trouve une maison basse, cuisine etc.

Conditions de la vente : Un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.
W. F. C DUPLESSIS,
23 mai Régister.

A LOUER—La Maison de la rue St-Louis, [illegible] actuellement occupée par Wm. H. Taylor. S'adresser à M. Vendecourt, rue de Chartres, No. 19, ou au bureau d'information No. 10, rue St. Louis. 6 juin

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistar des Testamens.*—Vendredi, 21 juin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Agathe Duclosclange f. c. l. les propriétés foncières ci-après décrites, savoir :

1°. Un terrain de forme triangulaire, situé dans l'ilet No. 13, du faubourg Saulet, formant encoignure aux rues St. Barthélemy et des Magasins, ayant environ 60 pieds de face à la rue des Magasins, et 180 pieds ou environ de profondeur et face à la rue St. Barthelemy ; ensemble les bâtisses qui sont dessus.

2°. Une portion de terrain de forme triangulaire, situé dans l'ilet No. 16, du faubourg Delord, attenant au précédent, et faisant face à la rue des Magasins, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent ; la dite propriété sera vendue conformément à un plan, qui sera exposé à la Bourse, avant la vente.

Conditions de la vente : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, régister.

N. B. Les actes vente seront passés pardevant Wm. Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs.
17 mai

COUR DES PREUVES—Attendu que J. F. Randolph a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu D. F. Randolph, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
17 juin FELIX TALA, dép. rég.

COUR DES PREUVES—Attendu que Jean Théophile Cavelier h. c. l. a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feue Marie Françoise Prudence D'Aquin f. c. l. décédée intestat : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
17 juin. FELIX TALA, Dép. Rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que P. M. Tourné a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jesse McHugh, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
17 juin FELIX TALA, Dép. Rég.

LES soussignés ont en magasin et offrent à vendre les articles suivans, reçus par les derniers arrivages:
140 paniers huile d'Marseille;
80 do. do. de Bordeaux vinée;
160 caisses prunes d. Bordeaux très fraîches;
800 fromages croute rouge;
50 milliers cigarres mêlés, de la Havane et du pays;
150 caisses salaisons assorties;
Vin vieux de Marseille, de Bethfort;
2 jarres fruits cristalisés;
Confitures do. clavés;
100 paniers guignolet d'Angers;
Vin de Champagne, de Chablis, de Pommard et autres;
6 balles de paniers français pour la provision;
10 caisses crème de thé; 8 caisses rosolio di aniso, eau de noix, maraskino, kirshwasser, et en général tous les articles de leur signe, encoignure St Pierre et de Chartres.
12 juin CLAPIER & MICOUD.

A LOUER.

Le haut et les dépendances de la maison située à l'encoignure des rues Levée et St. Philippe, on donnerait la préférance à qui voudrait l'occuper plusieurs années. Pour le prix et les conditions, s'adresser à R. TOLEDANO,
6 juin—6 rue St. Louis, No. 17.

LIVRES DE DROIT.

LES soussignés viennent de recevoir par le Salem, du Hâvre, les livres suivants :

Programme du Cours de droit civil français, par A. M. Demanthe ; Etudes du droit français, par M. Nicholas Villemartin ; Œuvres complètes du Chancelier d'Aguesseau, en 16 vol. ; Cours du droit commercial maritime, par P. J. Boulay-Party ; Institutes de Justinien, nouvellement expliquées par A. M. Ducaurroy ; Thémis, ou Bibliothèque du Jurisconsulte, par une réun on de magistrats, de professeurs et d'avocats, en 10 volumes ; Abrégé de l'histoire de la Jurisprudence romaine, par J J Fournier ; Institutions judiciaires de l'Angleterre, comparées avec celles de France, par Joseph Rey ; Code civil avec des notes indicatives par J B Duvergier ; Institutes du droit commercial par Pardessus ; Ana yse raisonnée du Code de Commerce, par M. Mongalvy ; Facultés d'hypothèques par M. le baron Grenier ; Traité des donations, testamens &c par le même ; Cours de code civil, par M. Delvincourt, &c.

E. JOHNS & Co.
9 juin rue de Chartres, N° 113

AU BAZAR DE PARFUMS,

Rue Royale, No. 238.

INDEPENDAMMENT de son assortiment général de parfumeries, le soussigné offre pour la saison les articles suivants :

Pommade ou Crême de Concombre, pour le teint, fraîche
Lait dito dito dito
Lait Virginal, Sel de Vinaigre poignant, d'Angleterre,
Vinaigre aromatique, dito anti-pestilentiel, dit des Quatre Voleurs. 7 juin

LETTRES DE CHANGE sur l'Angleterre, à vendre par F. PERRET,
7 juin rue Toulouse, No. 59.

EN débarquement des bateaux-à-vapeur Lady Franklin et Farmer,
450 bls. vieux whiskey rectifié ;
114 bls. pork;
500 bls. farine à Boulangers ;
25 do. bœuf ;
75 kegs graisse 1re. qualité, et
50 kegs beurre de mai, à vendre par
7 juin LOBRE & ORAIN.

DEMANDE D'EMPLOI.

UNE personne connaissant très bien la partie des marchandises sèches et la tenue des livres, ayant de plus d'excellentes recommandations désire trouver un emploi dans un magasin, s'adresser au bureau de cette feuille.
6 juin—1

IL a été conduit à la geôle de la paroisse Jefferson, les esclaves suivants, savoir :

Sally, négresse appartenant à Mme. Holliday, de la paroisse Jefferson.

Marraga, négresse appartenant à M. Rashall, de la Nouvelle-Orléans.

Edée, négresse appartenant à M. Carlin, de la Nouvelle-Orléans.

Silvy, mulâtresse appartenant à M. Pages, de la Nouvelle-Orléans.

Cyprien, nègre appartenant à M. Aimée, habitant de St. Jacques.

3 juin VICTOR PICAUD, geolier.

CINQ-CENTS PIASTRES DE RECOMPENSE.

ME trouvant à même de donner, aujourd'hui, un détail plus circonstancié des objets qui m'ont été enlevés dans la nuit du 8 au 9 du courant, je publie l'inventaire suivant :

VINGT montres *patent levers* en or, fabrique de Moncas, Jos. Johnson, J. S. Tobias & co., Houghton et James Rigby ; une petite montre anglaise, cadran en or, ressemblant à un *patent lever*; une montre de chasse, très plate; 2 montres de Lépine, à boîtiers émaillés, une montre ordinaire en or, avec cadran en argent; 4 montres à échappement à ancre, de la manufacture des frères Melly; savoir : les Nos. 3915, 3917, 4004 et 4015; 2 Lépines en or; 1 *patent lever* à double boîtier uni en or, de seconde main; 1 do. double boîtier, à cadran émaillé blanc, No. 5691; 6 montres pour dames, dont deux